



Rétention documents administratifs

Par novy

Bonjour,

Suite à un déménagement, et devant notamment procéder aux formalités de réimmatriculation de mon véhicule dans mon nouveau département j'ai (sans doute) fait la bêtise de vouloir procéder par le biais du Net :

- J'ai donc souscrit un contrat (42.66?) auprès de la société "Service-Carte-Grise", afin de m'éviter un déplacement (100km+temps passé en Préfecture)...

- Mon souci, c'est que, après avoir prétexté un document manquant (justificatif de domicile) dans mon dossier original, et m'avoir par là-même réclamé un supplément de 10? pour reprise en compte du dossier, En fait de Just.Dom. je leur ai moi-même démontré qu'une facture de FAI était tout à fait admissible, preuve à l'appui, chose qu'ils ont semblé découvrir également avant de modifier carrément les rubriques de leur site !...

En attendant, ils ne m'ont toujours pas traité le dossier, découvrant tout à coup que ma carte d'identité était périmée. Ce qui signifie encore 10? m/m (plus le délai d'obtention d'une nouvelle carte...) pour m'entendre dire à terme que, dans tous les cas d'espèce, ils allaient retenir le montant de mon règlement

Au vu d'une telle mauvaise foi, J'ai décidé de résilier ma commande une bonne fois pour toutes et de réclamer mon dossier complet

Problème : Non seulement, ils me refusent le remboursement du règlement d'une prestation non-fournie, mais de plus, ils ne me restituent pas mes documents administratifs originaux (carte grise)!

Merci d'avance pour Vos Avis et Commentaires à ce sujet

Cordialement

PS: Entretemps, ils me mettent dans une situaion d'illégalité très inconfortable: En cas de contrôle de Police, je présente quel document ?

Yvon

Par Tisuisse1

Aviez vous bien lu leurs conditions générales avant de signer votre bon de commande ?